

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMMITE SYNDICAL N° CS 22/2022

CHARENTE-MARITIME
Arrondissement
de Saintes

L'an deux mille vingt-deux, le treize juin à 18h, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session à l'annexe du Conseil Départemental à Saintes, sous la présidence de Pierre TUAL, Président du Pays de Saintonge Romane.

Date de convocation : le 7 juin 2022

Nombre de membres :

en exercice : 79
présents : 60
votants : 66
pouvoirs : 6

Étaient présents mesdames et messieurs :

Gérard GANDAUBER, Gérard PERRIN, Jean-Luc MARCHAIS, Jean-Luc FOURRÉ, Jean-Luc GRAVELLE, Patrice SALLAFRANQUE, Christian GARRAUD, Jean-Michel ROUGER, Joseph DE MINAC, Laurent WOZNIEZKO, Alain MARGAT, Béatrice AUDEBERT, Benoît HAPIOT, Pascal GILLARD, Laurent MICHAUD, Christian HILLAIRET, Francis GRELLIER (mandataire de Françoise BARBAUD – Courcoury), Michel LOREAU, Bernadette HADJ, Jérôme GARDELLE, Stéphanie VALÉRI, Véronique LAPRÉE, Agnès POTTIER, Mireille POLLET, Lionel DURAND, Brigitte BOURSQUOT, Philippe DELHOUME, Pierre TUAL, Jean-François BON, Sylvain BARREAU (mandataire de Jean-Pierre MORDANT), Marie-Line CHAUVET, Philippe SOULISSE, Eric LE GALL, Nicole MAURIN, Bernard COMBEAU, Mireille ANDRÉ, Frédéric ROUAN, Jean-Claude GRENON, Alain SÉRIS, Corinne PÉQUIGNOT (mandataire de Philippe ROUET - Montils), Jean-Michel GALLET, Christian BARBIER, Monique RIVIÈRE (mandataire de Jean-Pascal VIALE – Romegoux), Marie-Line CHEMINADE (mandataire de Bruno DRAPRON), Evelyne PARISI, Joël TERRIEN, Philippe CALLAUD, Martine BUFFET (mandataire de François EHLINGER), Pierre MAUDOUX, Philippe CHASSERIAU, Chantal GORNET, Gérard BOUTON, Bruno BÉTELAUD, Marie-Claude PELLETIER, Alexandre BOULOUMOU, Bernard CHATEAUGIRON, Jacques MELLOUL, Patrick MAXIME, Fabrice BARRUSSEAU, Jean GEAY.

Objet :

Candidature

« Développement Local par
les Acteurs Locaux 2023-
2027 - Programme des
Fonds Européens »

Acte rendu exécutoire
après publication ou
affichage ou notification
aux intéressés ainsi
qu'après transmission
au service de légalité.

Étaient absents excusés mesdames et messieurs :

Jean-Pierre MOREL, Françoise BARBAUD (pouvoir à Francis GRELLIER – Fontcouverte), Gaby TOUZINAUD, Jean-Pierre MORDANT (pouvoir à Sylvain BARREAU – Port d'Envaux), Jacki RAGONNEAUD, Philippe ROUET (pouvoir à Corinne PÉQUIGNOT – Saint-Sever-de-Saintonge), Jean-Pascal VIALE (pouvoir à Monique RIVIÈRE – Sainte-Radegonde), Philippe GACHET, Bruno DRAPRON (pouvoir à Marie-Line CHEMINADE – Saintes), François EHLINGER (pouvoir à Martine BUFFET – Saintes), Valérie LONGUET.

Secrétaire de séance : Monique RIVIÈRE

Vu les délibérations n°CC-2022-54 du 5 avril 2022 de la Communauté d'Agglomération de Saintes, n°25/2022 du 9 mars 2022 de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge et n°22/062 du 14 avril 2022 de la Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole désignant le Syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane comme structure porteuse de la candidature et de la mise en œuvre de la stratégie de développement local mené par des acteurs locaux (DLAL) pour la période 2023-2027.

Vu les délibérations n°2022-97 en date du 7 juin 2022 de la Communauté d'Agglomération de Saintes, n°62-2022 en date du 7 juin 2022 de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge et n°22 -070 en date 9 juin 2022 de la Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole validant la stratégie de Développement Local mené par des Acteurs Locaux (DLAL) pour la période 2023-2027.

Vu l'article 2 des statuts du Syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane qui définit les compétences et missions déléguées par les EPCI membres, dont « la représentation du Pays de Saintonge Romane pour engager ses membres avec l'Union Européenne, l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine, et le Conseil Départemental de Charente-Maritime »

Considérant l'appel à candidature de la Région Nouvelle-Aquitaine, lancé le 16 décembre 2021, pour la mise en œuvre de stratégies de développement local sous la forme d'un Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL) pour la période de programmation européenne 2021-2027.

Considérant que cet appel à candidature attribue une enveloppe prévisionnelle de 1 358 352 € de fonds LEADER et 1 947 266 € de fonds FEDER OS5 soit un total de 3 305 618 € pour le territoire de la Saintonge Romane.

Considérant le document de candidature (en annexe) qui contient notamment :

- Une présentation succincte du territoire.
- Les modalités de mobilisations des acteurs du territoire grâce à des instances dédiées (Comité Technique, Comité de Pilotage, Comité de Programmation), un forum des acteurs locaux qui a réuni plus de 70 personnes, une page dédiée sur le site Internet du Pays de Saintonge Romane.
- Les diagnostics thématiques (Attractivité Territoriale, Agriculture Durable et Locale, Tourisme-Culture-Patrimoine) qui, croisés avec les résultats de la phase de concertation avec les acteurs du territoire, ont révélé cinq enjeux essentiels pour le territoire que sont :
 - o Se doter d'équipements nouveaux ou durablement modernisés pour les habitants.
 - o Faire des patrimoines naturels et bâtis un réel moteur économique et un facteur d'attractivité résidentielle.
 - o Rapprocher les entreprises et les habitants du territoire afin de renforcer les moteurs de l'économie présente.
 - o Encourager les initiatives mobilisant la diversité des ressources du territoire dans des dynamiques d'augmentation de l'autonomie, faisant appel aux notions d'économie circulaire et/ou de proximité.
 - o Accélérer l'appropriation des grands enjeux de la transition par l'animation, l'exemplarité et les échanges entre pairs.
- La traduction de ces cinq enjeux en quatre orientations qui structurent la stratégie DLAL sur le territoire, à savoir :
 - o Renforcer l'attractivité par un accès aux services et aux équipements facilités et un soutien aux initiatives circulaires ou économes en ressources.
 - o Construire une offre touristique qualifiée valorisant et animant l'ensemble des patrimoines et privilégiant un tourisme ciblé et durable.
 - o Asseoir un secteur agricole durable qui nourrit le territoire et expérimente.
 - o Développer des coopérations interterritoriales avec les territoires voisins pour réfléchir à des solutions communes en termes de mobilité durable, de tourisme doux et d'accompagnement des évolutions des pratiques de consommation.

- La déclinaison opérationnelle des orientations (coopération et 1 fiche animation-gestion) qui d'actions qui pourront être financées. (Voir p 58 et suivantes de la candidature).
- Le plan de financement qui affecte les crédits de chaque fonds (LEADER et FEDER OS5) sur chacune des fiches actions selon la règle que chaque Fiche-Action ne peut être financée que par un seul des deux fonds. (Voir p 76 de la candidature).
- Les modalités de mise en œuvre de la stratégie en termes de gouvernance (grand principe de composition et de fonctionnement du GAL), d'animation-gestion, de communication et d'évaluation.

Considérant que cette stratégie, dans toutes ses composantes, a été validée par un Comité de Pilotage dédié composé de représentants élus de chacun des EPCI.
Considérant que cette stratégie, dans toutes ses composantes, a été validée par les conseils communautaires de la Communauté d'Agglomération de Saintes, de la Communauté de Communes Cœur des Saintonge et de la Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge viticole.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- ✓ De valider le portage de la candidature à la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux (DLAL) pour la période 2023-2027 et de sa mise en œuvre par le Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane.
- ✓ De valider la candidature à la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux (DLAL) pour la période 2023-2027 et son dépôt auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine avant le 17 juin 2022.
- ✓ D'autoriser le Président à signer la « charte d'engagements des territoires pour le développement territorial intégré en Nouvelle-Aquitaine ».
- ✓ D'autoriser le Président à signer les documents et à conduire les démarches nécessaires.

Fait et délibéré le 13 juin 2022.



Le Président,

Pierre TUAL